Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

ALEFPA
ASSOCIATION LAIQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

2023

Synthèse du rapport « Les violences faites aux femmes en situation d'immigration à la Martinique »

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES - MARTINIQUE - Chargé de Recherches - Roger CANTACUZENE

03/03/2023

Synthèse du rapport

« Les violences faites aux femmes en situation d'immigration à la Martinique »

Présentation du rapport de l'OVIFEM, Mars 2023

L'étude sur la situation des femmes migrantes confrontées aux violences résulte des interrogations formulées lors de rencontres partenariales du *Collectif martiniquais d'accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants* (CmaFvi), structure de concertation coordonnée par l'Observatoire des violences envers les femmes. Ses membres, constatant la montée du nombre de personnes concernées, alertaient sur une particulière vulnérabilité des femmes immigrées quant aux violences sexistes et sexuelles, et sur la difficulté à offrir des réponses adaptées à leurs besoins et demandes.

Il s'agit d'une enquête de type qualitatif, conduite entre mars et novembre 2022, reposant sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de 2 types de publics :

- celui des **professionnel.le.s et/ou acteurs.rices de terrain amenées à accueillir des personnes migrantes** (17 personnes). Les structures ayant ainsi participé à l'enquête sont les suivantes :
-
    - *la Croix-Rouge française – section Martinique* (Service de Premier accueil des demandeurs d'asile, Hébergement d'Urgence des demandeurs d'asile, Plate-forme d'immigration, Parcours de sortie de la prostitution) ;
    - *l'ALEFPA-Martinique* (Centre d'Hébergement d'Urgence, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale),
    - *L'Union des Femmes de Martinique (UFM)*,
    - l'association *Culture-Egalité*,
    - l'association *le Mouvement du Nid*,
    - *l'Association Solidarité Karaïb (ASSOKA)*,
    - un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI),
    - Certaines personnes ont également pu être interrogées hors-structure, du fait de leur expérience passée en la matière.

- celui des femmes migrantes, accompagnées ou l'ayant été par l'une des structures précitées (11 personnes) :
  des femmes aux profils différents les uns des autres, s'agissant de l'origine nationale (Haïti, Saint-Domingue, Vénézuéla, Sainte-Lucie, Cuba), de la situation familiale (célibataires, mariées, avec ou sans enfants) et du capital social et culturel. Certaines d'entre-elles ont un niveau scolaire ou post-scolaire assez élevé, d'autres au contraire un très faible niveau de scolarisation.

La richesse des informations recueillies auprès des deux publics investigués permettent de dégager des lignes d'analyse, qui mériteront sans doute des approfondissements ultérieurs.

Plusieurs axes d'analyse sont donc proposés à travers cette restitution d'enquête, portant notamment sur :

- les parcours migratoires ainsi que les stratégies d'intégration (Chapitres I et III),

- les violences subies et les difficultés spécifiques (Chapitres II, IV, V, VI)
- les difficultés rencontrées par les professionnel.le.s dans le traitement des situations (Chapitre VII).

Les causes de la migration

De manière principale, les migrations sont liées à des causes économiques (fuir la précarité et la pauvreté) ou sociopolitiques (fuir l'insécurité). Cependant dans des contextes moins impactés par la précarité, la raison peut être la réalisation d'un projet matrimonial (mariage).

Trois catégories de migrantes, aux parcours migratoires différenciés

1- Les migrantes en entrée irrégulière (Haïtiennes)

Les Haitiennes, dont les conditions de migration sont les plus risquées, sont les plus concernées par les entrées irrégulières. L'itinéraire des Haïtien.ne.s est décrit de manière similaire par les professionnel.le.s interrogé.e.s, et est corroboré par les récits des femmes victimes: Saint-Domingue / la Dominique / Martinique (ou Guadeloupe).

Après le passage en République Dominicaine, le trajet se fait en avion pour l'île de la Dominique, puis sur une petite embarcation, le canot, pour se rendre en Martinique. Le coût du voyage est particulièrement élevé (« 5000 € » avance une interlocutrice, « entre 4000 et 7000 euros » selon une autre).

2 - Les Caribéennes entrées en séjour limité et précaire (Saint-Luciennes, Dominicaines, Vénézuéliennes)

Ces ressortissantes des Etats Caribéens (hormis Haïti) entrent généralement sur le territoire dans les conditions régulières d'un séjour touristique.

- *Les Saint-Luciennes*

Du fait de la proximité, les Saint-Luciennes se rendent en Martinique par des moyens légaux, en prenant un bateau qui assure régulièrement la traversée, et pour une période courte (moins de 15 jours). Cependant certaines d'entre-elles, qui souhaitent s'installer après un ou plusieurs séjours de courte durée, soit qu'elles aient une opportunité de travail, soit qu'elles aient ''rencontré quelqu'un'', outrepassent parfois les délais fixés.

- *Les Hispanophones (Dominicaines, Vénézuéliennes)*

C'est le cas de la plupart des femmes hispanophones en situation de prostitution de rue, qui, selon une intervenante associative, entrent sur le territoire « avec un visa touristique de trois mois et arrivent à rester de manière légale via des allers-retours ». Certaines sont passées par le Surinam (pour les plus âgées) et/ou par la Guyane.

3 – les femmes de provenance plus lointaine : une migration mûrement préparée

Les femmes provenant de zones géographiques plus éloignées (Afrique, Madagascar, Europe de l'Est, Asie) sont généralement dans une immigration plus construite et, a priori, mûrement préparée. Elle

est généralement liée à un projet matrimonial qui prolonge une relation déjà établie à distance, depuis plusieurs mois, souvent à partir d'un premier contact via un site de rencontre numérique.

Les violences subies

Des parcours de vie parfois émaillés de violence dans le pays d'origine

Les violences les plus fréquemment relatées concernant le territoire d'origine sont liées à la situation sociopolitique en Haïti (insécurité). Ce sont aussi les plus extrêmes (viols, rapt, menaces de meurtre, exécution de membres de la famille). Pour les femmes en situation de prostitution de rue, notamment Dominicaines et Haïtiennes, l'une des intervenantes évoque également des agressions sexuelles précoces.

Des violences en Martinique amplifiées par l'isolement et la méconnaissance des droits

Sur le territoire, les violences sont multiples : exploitation domestique, chantage à la prostitution voire prostitution forcée, intimidations du fait de la situation d'irrégularité, violences administratives (détention des papiers administratifs), violences physiques (notamment en contexte conjugal avec ou sans mariage). Ces violences sont amplifiées par les difficultés liées à l'hébergement et par la situation d'isolement des migrantes. Mais par ailleurs la méconnaissance de leurs droits les dissuade de recourir aux procédures de protection existantes. Les femmes qui bénéficient d'un niveau d'éducation plus élevé sont cependant plus enclines à s'engager, si nécessaire, dans des procédures juridiques.

Des entraves aux processus d'insertion, mais aussi à la sortie des violences

Les processus d'insertion sont ceux qui permettraient aux femmes migrantes d'échapper durablement aux facteurs de vulnérabilité les exposant aux violences, grâce à l'exercice d'une activité économique dans des conditions légales et à l'accès à un hébergement.

Mais ces processus peuvent être entravés par plusieurs éléments : la « barrière » de la langue, des compétences professionnelles dans le pays d'origine non reconnues sur le territoire, mais aussi une situation administrative qui n'a pas encore été régularisée. Ce dernier aspect est souvent particulièrement préoccupant. Les procédures de demandes de régularisation, longues et généralement assorties d'une interdiction de travailler, leur ôtent l'accès à l'exercice d'une activité dans des conditions légales. Or, l'absence d'emploi, même temporaire, et de fiches de salaires, limitent également l'accès à l'hébergement et au logement. Ces éléments contribuent à maintenir des conditions de précarité et de dépendance par rapport aux auteurs de violence.

Les besoins des professionnel.le.s

Dans plusieurs des structures investiguées, des professionnel.le.s font remonter des besoins afin d'améliorer leur capacité à répondre aux nécessités émergeantes liées aux publics de femmes migrantes : besoin en formations sur certaines thématiques ; besoins d'échanges interprofessionnels sur les pratiques en matière d'accompagnement spécifique.

Les préconisations issues du diagnostic partagé :

Quelques préconisations peuvent être formulées, dans l'optique de surmonter les obstacles à l'amélioration de la prise en charge des femmes migrantes victimes de violence. Elles prennent en compte les réflexions qui ont pu émerger au cours de l'enquête, ainsi que celles de la matinée d'études de l'Ovifem du 9 novembre 2022 destinée à produire des éléments de diagnostic partagé.

- **Faciliter la régularisation des femmes étrangères victimes de violences par la nomination d'un référent spécifique en Préfecture** :

Il s'agit de garantir l'effectivité des directives ministérielles pour l'accès à un titre de séjour pour les femmes victimes de violences en leur permettant un examen en urgence de leur dossier.

- **Favoriser dans les équipes de travail le recours aux groupes d'analyse de pratique et des temps d'échange et de réflexion :**

Il s'agit ainsi de renforcer la capacité des divers agents à surmonter les risques de jugement personnel, de subjectivité, d'épuisement émotionnel en recentrant sur la qualité du traitement professionnel des situations

- **Mener une campagne d'information à destination des femmes migrantes**, dans la mesure où la méconnaissance de leurs droits constitue un frein à la sortie des violences.

Les actions à venir :

La troisième préconisation fait d'ores et déjà l'objet d'une programmation, puisqu'une campagne destinée à sensibiliser les femmes migrantes sur leurs droits démarrera début mars, au moyen d'un prospectus en quatre langues (anglais, créole, espagnol, français).

OBSERVATOIRE TERRITORIAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES-MARTINIQUE

31 rue Perrinon - 97200, Fort-de-France

www.ovifem.alefpa.asso.fr